

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 814

Artikel: Place financière : l'abstraction palpable
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ECHÉANCES

Au terme d'un débat fleuve, le Conseil national vient de se prononcer pour la réalisation de l'Y zurichois, de la N1 et de la N7. Par contre, il s'est prononcé contre la réalisation de la N4, de la N6 et n'a pas encore pu régler le cas de la Perraudettaz. Mais rien n'est joué puisque le Conseil des Etats doit encore se prononcer, cet automne probablement. En cas de divergence entre les deux Chambres, il y aura navette jusqu'à ce qu'une des deux Chambres annonce ne plus vouloir changer d'avis. Si l'autre Chambre fait de même, alors le tronçon controversé sera maintenu dans le réseau et pourra être construit...

5. Autres dossiers

Evoquons brièvement encore quelques autres dossiers qui alimenteront sans doute les débats relatifs aux transports pour les années à venir.

POLITIQUE FERROVIAIRE

Le vaste projet «Rail 2000» a été présenté dans DP 807. Le nouveau mandat de prestations en préparation ainsi que les réductions tarifaires annoncées pour début 1987 (abonnement demi-tarif à Fr. 100.— au lieu de Fr. 360.— notamment) retiennent également l'attention. A chaque fois, le Parlement aura à se prononcer. On pourra alors vérifier si les bonnes intentions annoncées par les partis gouvernementaux à l'issue des entretiens de Watteville de décembre 1985 trouvent leur concrétisation aux Chambres fédérales.

INITIATIVES

Plusieurs initiatives populaires fédérales alimente-

ront encore ce débat pourtant déjà bien fourni (sans parler des nombreuses initiatives cantonales):

- pour la suppression de la taxe poids lourds
- pour la suppression de la vignette
- pour l'inscription des vitesses 100/130 km/h dans la Constitution
- pour le développement des transports publics
- halte au bétonnage.

CONCLUSION

Au cours des trois dernières décennies, la politique des transports s'est pratiquement limitée à l'aménagement du réseau autoroutier. Heureusement, cette période est aujourd'hui définitivement révolue. Reste à savoir dans quelle mesure les transports publics en général et le rail en particulier pourront regagner le terrain perdu. Réponse dans vingt ans!

Jean-Claude Hennet

PLACE FINANCIÈRE

L'**abstraction palpable**

«Les banques exercent une activité qui respecte l'environnement» (Rapport du Conseil fédéral).

Impressions concordantes quand on lit le rapport du Conseil fédéral sur certains aspects de la place financière suisse: celles de pénétrer dans un monde étrange et abstrait.

Tout d'abord, le descriptif de l'expansion de la place financière helvétique.

Non seulement, il remet à sa juste place les jérémiaades de ceux qui prétendent que la capacité concurrentielle bancaire s'affaiblit — lamentations que les Chambres fédérales ont pourtant accréditées en acceptant des motions, de caractère impératif, pour qu'il y soit remédié —, mais il énumère des chiffres qui par leur grandeur échappent à

l'échelle humaine. Qu'est-ce que cent milliards? — un nombre, une abstraction, une ombre?

«En outre, dans certains secteurs, la place financière suisse a encore bénéficié ces dernières années d'un essor considérable. Ainsi, de 1980 à 1984, les opérations d'émission, c'est-à-dire l'exportation de capital soumise à autorisation, ont augmenté de 13,9 à 30,5 milliards de francs (119%), le commerce de papiers-valeurs à la bourse de Zurich de 132,6 à 308,3 milliards de francs (133%) et les affaires fiduciaires de 129,2 à 256,2 milliards de francs (98%). De plus, le nombre des banques étrangères s'est accru de 1979 à fin 1984 de 35% pour passer à 109 instituts, tandis que le nombre des sociétés financières à caractère bancaire dominées par des étrangers a augmenté de plus de 80% pour atteindre 76 unités. La somme du bilan de toutes les banques et sociétés financières a passé, de 1980 à 1984, de 489 à 723 milliards de francs. Les bénéfices nets des banques se sont également accrus en permanence ces dernières années. Selon l'annuaire de la Banque nationale suisse («Les banques suisses en 1984»), ces bénéfices ont passé de 2,090 milliards de francs en 1980 à 3,143 milliards de francs en 1984, ce qui représente une augmentation de plus de la moitié.» (Rapport fédéral du 7 mars.)

Sont décrites ensuite les opérations qui sont imposées. Question: combien de citoyens savent à quoi correspondent les termes qui les désignent?

Nous en énumérons quelques-uns en suivant les têtes de chapitre du rapport:

- droit de timbre d'émission sur les droits de participation
- droit de timbre de négociation sur les papiers monétaires, sur les opérations «étranger/étranger», sur les stocks des commerçants de titres, sur l'émission d'euro-obligations.

Il est, bien sûr, de faible importance que la technique bancaire échappe au profane. Un mécanicien,

un juriste, pourraient, chacun dans sa spécialité, faire perdre pied à quiconque avec des spécialisations de leur métier. La différence — essentielle — c'est qu'aux opérations bancaires soumises au droit de timbre sont liées des centaines de millions de recettes publiques dont l'abolition toucherait la vie concrète du pays. Exemples, en reprenant l'énumération ci-dessus:

Le droit de timbre sur les papiers monétaires, 250 millions; sur les opérations «étranger/étranger», 650 à 900 millions, sur les stocks des commerçants de titres, 100 millions.

On arrive ainsi à une distorsion complète entre l'abstraction: celle des grands nombres, de la technicité, d'un minimum de manipulation physique des valeurs et, d'autre part, les conséquences concrètes sur la vie nationale.

Politiquement, la position du Conseil fédéral est simple, de bon sens, comme un correctif à l'abstraction. Certes, en réponse, dit-il, des aménagements sont possibles, à condition que des recettes correspondantes soient trouvées.

On pourrait philosophiquement prolonger la réflexion. Le droit de timbre est un impôt indirect. Or la tendance est d'étendre aux services l'imposition indirecte, parce que dans la vie sociale les services prennent autant d'importance que l'achat des marchandises. Mais certains services fuient dans l'abstraction, voir ci-dessus! Ou s'en autoriseraient pour prétendre les faire échapper à toute imposition indirecte. Ce serait des sortes d'esprits purs.

Heureusement, les banques, elles, savent prélever au passage «leurs impôts indirects», c'est-à-dire leurs frais de courtage. Le Conseil fédéral les publie. Ils sont en importance beaucoup, infinitiment plus lourds que le droit de timbre. C'est la garantie sûre que l'abstraction bancaire a ses limites.

Le phénomène appartient toujours à l'ordre du palpable.

A. G.

NOTE DE LECTURE

De la pierre au père

Daniel, ingénieur en vacances sur une plage d'Italie, fait une rencontre bouleversante: celle d'un galet dont la perfection des formes et des couleurs lui fait impérativement signe.

Dès lors, il n'aura pas de cesse qu'il ne trouve la réponse à cette interrogation urgente que lui pose le monde, par l'intermédiaire des objets. Pierres ou artefacts, tout le sollicite et exige de lui quelque chose qu'il ignore, mais qu'il découvrira à la fin: un souvenir, la figure du père, arrêté en 43 et déporté, disparu, enfoui dans l'oubli du fils. Grâce à une série d'objets, et en évitant les fausses pistes, Daniel parvient, sans effort, semble-t-il, porté par ce qui est très proche d'une succession de hasards objectifs chers aux surréalistes, à la rose de fer qu'il a vue, tout enfant, sur le bureau de son père et qu'il retrouve chez un brocanteur.

Série d'objets, tentation de la collection; c'est en effet celle qui le saisit lorsqu'il se met à ramasser avec passion les galets sur la plage d'Italie, et à les organiser, les disposer selon des lois mystérieuses. Autre collection, celle, baroque et fascinante, du châtelain qui cherche à recréer le passé, l'histoire et sa propre mémoire, selon une voie extrêmement personnelle. Troisième collection, celle que Daniel entreprend à son retour de vacances, courant les antiquaires, se laissant aller à l'appel de certains objets, se laissant choisir par eux. Mais ces collections n'ont pas de valeur en elles-mêmes: elles ne servent qu'à le conduire vers *un* objet, d'où jaillira le souvenir perdu.

Les fausses pistes, il faut bien le dire, sont essentiellement constituées de figures féminines. La vacancière blonde et fardée, dont Daniel se

détourne aisément au profit de sa chasse aux galets, est une âme médiocre qui ne comprend rien à la quête spirituelle de son voisin. L'amie, mieux armée pourtant, à laquelle il se confie, de retour à Paris, ne comprend pas plus ce qui le pousse et l'inquiète. La jeune fille à qui il avoue que les objets le choisissent plus qu'il ne les choisit le considère avec effarement. Bref, le monde féminin est hermétiquement fermé à la quête de Daniel. Le châtelain pourrait, lui, être interprété de manière plus positive: double du père, ou préfiguration du souvenir paternel; double du héros plus certainement, dans son isolement et sa passion de collectionneur.

Mais lui non plus n'aidera pas Daniel à trouver la réponse: il l'a déjà trouvée, et elle n'est valable que pour lui seul. Daniel continuera donc sa route semée de signes, jusqu'à la rose, ce signe qui résume tous les autres.

Ce petit récit, très classique dans sa forme, discret et retenu dans son style, pèche peut-être par trop d'explicite; les mécanismes de la découverte progressive de Daniel sont soulignés de manière trop précise. Je dirais que Daniel comprend trop bien ce qui lui arrive: le récit ne conserve ni flou ni mystère, tout est vu dans une trop grande clarté. Retenons cependant les descriptions, où couleurs et lumière jouent harmonieusement: Jean-Paul Pellaton, écrivain jurassien, est un grand amoureux du vitrail. J'ai personnellement pu apprécier sa tranquille et chaleureuse compétence lors d'une brève visite de quelques églises jurassiennes.

L'heureuse combinaison de la lumière et de la couleur, qui fait chanter les vitraux, on la retrouve dans maintes descriptions de ce récit.

Catherine Dubuis

Jean-Paul Pellaton, *Dans la nuit une rose*, Ed. de L'Aire, 1985, 60 p.